

# Qu'advient-il des réfugiés vietnamiens de Hong Kong ?

## Partage international n° 104 - Avril 1997

Interview de Pam Baker par Shirley Nairn

*Le 1<sup>er</sup> juillet 1997, Hong Kong sera soumis à la réglementation chinoise et deviendra une région administrative spéciale de la Chine. Les spéculations sont nombreuses concernant la manière dont ce changement affectera la population de Hong Kong. Pam Baker, avocate, travaille sur cette île avec un groupe particulier : les réfugiés vietnamiens. Elle a travaillé au département d'aide juridique du gouvernement de Hong Kong de 1982 à 1990, date à laquelle elle fut expulsée des camps de réfugiés à la demande du Haut Comité aux réfugiés des Nations unies (UNHCR). La raison invoquée est qu'elle donnait aux requérants d'asile de « faux espoirs » en leur affirmant qu'ils avaient des droits légaux. Aujourd'hui, Pam Baker a son propre cabinet juridique dans le district de Mong Kok, quartier de Hong Kong à population très dense, où elle représente bénévolement les « boat people » vietnamiens détenus à Hong Kong. Shirley Nairn, correspondante de Partage International, s'est entretenue avec Pam Baker sur les conditions de vie des réfugiés vietnamiens de Hong Kong.*

**Partage international :** *Vous dites que des boat people sont incarcérés à Hong Kong depuis plus de 14 ans. Pouvez-vous vous expliquer ?*

**Pam Baker :** Les Vietnamiens ne sont guère appréciés des Chinois. Lorsque le gouvernement de Hong Kong a ramassé les Vietnamiens pour les enfermer, il a fait une énorme propagande, informant tout le monde que les Vietnamiens étaient des brigands, des meurtriers et des menteurs et qu'il était donc essentiel de les incarcérer, sinon la population serait contaminée.

La situation s'aggrava sérieusement en juin 1988, lorsque Hong Kong décida unilatéralement d'incarcérer les Vietnamiens. Aucun des *boat people* ne parvint à croire qu'il n'était pas un réfugié, et tous voulurent s'opposer à cette décision. Je m'occupais de ces cas lorsque je fus expulsée des camps en novembre 1990.

**PI.** *Pourriez-vous décrire les conditions de vie dans*

*les camps ?*

**PB.** Il y a là environ 14 000 personnes, 5 000 familles, 240 par baraquement. Ceux-ci ressemblent à des hangars à avions, avec des parois en métal, surpeuplés, bruyants, glacés en hiver, étouffants en été, sans possibilité de s'isoler. La violence et la peur y règnent. On peut s'y asseoir mais pas s'y tenir debout. On y mange, on y dort et on s'y dispute. Des enfants y naissent et y grandissent. Il y a des enfants âgés de sept ans qui n'ont jamais été au-dehors, qui n'ont jamais vu un brin d'herbe ou un arbre. Il n'y a aucune verdure. C'est horrible.

**PI.** *Les réfugiés sont-ils protégés par une quelconque convention ?*

**PB.** Non. La Grande-Bretagne, puissance souveraine, devrait s'occuper de ces questions. Elle a laissé ce soin à Hong Kong, si bien que Hong Kong et l'UNHCR ont organisé une pâle réplique de la Convention pour les réfugiés, afin de prendre des décisions sur le statut des Vietnamiens. Dans la législation, il était explicitement indiqué : « *pour Vietnamiens seulement.* » C'est, bien entendu, discriminatoire .

**PI.** *Qu'en est-il du Comprehensive Plan of Action (CPA) (Plan d'action global) concernant les réfugiés, qui a été signé par un certain nombre de pays. A-t-il pu apporter quelque espoir aux réfugiés ?*

**PB.** Lorsque 74 pays ont signé le CPA en 1989, l'UNHCR déclara que, s'il s'avérait que vous étiez un réfugié, vous seriez relogé, et que si ce n'était pas le cas, vous retourneriez chez vous. Là réside la difficulté. Les pays d'accueil se basent sur cette déclaration pour ne pas permettre la réunion des familles pour ceux dont il est établi qu'ils ne sont pas des réfugiés. Le CPA se termina officiellement le 30 juin 1996. Ce n'était pas une loi mais seulement un accord.

**PI.** *Vous avez récemment témoigné à Genève devant un comité de l'ONU sur la Convention sur les droits de l'enfant, concernant l'éducation des enfants dans les camps. Pouvez-vous en dire plus à ce sujet ?*

**PB.** Chacun des articles de cette Convention est violé par Hong Kong en ce qui concerne les enfants des *boat people*. Je me suis concentrée sur l'incapacité du gouvernement à assurer une éducation secondaire à 2 000 enfants. Il n'a toujours pas fourni les moyens nécessaires. Ce n'est pas que

Hong Kong soit dépourvu de ressources. Les *boat people* ne sont tout simplement pas considérés comme des personnes.

Tous les enseignants et les diplômés qualifiés enfermés dans les camps se sont réunis pour donner eux-mêmes des cours, et nous leur avons fourni des cahiers et des cours que nous avons photocopiés.

Ils sont merveilleux. Ils travaillent très dur pour en tirer le maximum. Ils ont accompli un si bon travail, malgré une absence presque totale de moyens, qu'ils ont retrouvé leur confiance en eux-mêmes. Après des années de détention, ils ont encore un solide sens de l'humour.

C'était très triste de voir comment, tout au long de l'année scolaire, les enseignants étaient à tout moment rapatriés de force. Ils n'avaient rien, mais ils partageaient le peu qu'ils avaient.

**PI.** *Comment les gens d'autres pays pourraient-ils aider les Vietnamiens à sortir des camps et retrouver leur famille à l'étranger ?*

**PB.** La seule chose qui sépare les réfugiés échoués à Hong Kong de leur famille aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe et ailleurs, c'est la volonté politique.

On ne devrait pas nécessairement être réfugié pour avoir le droit de rejoindre sa famille. Il y a des situations ridicules où chacun des membres d'une famille se trouve à l'étranger, plus personne ne se trouvant au Vietnam, et où la famille qui est à l'étranger aide le parent échoué dans un camp ;

pourtant ce dernier ne peut s'en aller. Chaque pays d'asile a ses propres lois pour décider qui sera pris ou non.

Il est difficile de dire qui sera reconnu comme réfugié à Hong Kong après le 30 juin 1997. Il est probable que personne ne le sera. La Grande-Bretagne, en tant que puissance souveraine, n'a assumé aucune responsabilité particulière en la matière, et il est impossible à ce stade de dire quelle sera la position de la Chine.

**Pam Baker** collabore avec plusieurs jeunes avocats pour porter des cas de personnes ou de groupes devant les tribunaux. Ces avocats sont déterminés à trouver et à sauver autant de réfugiés qu'ils le pourront, et à leur permettre autant que possible de retrouver leur famille. Ils ne se font pas payer pour ce travail et ont besoin d'aide. Si des lecteurs désirent apporter leur aide, ils peuvent s'adresser à : Refugee Concern and Lawyers for Refugees, PO Box 71510, Kowloon, Hong Kong. Téléphone et fax : 852.2695.1742

Hong Kong

Date des faits : 1 juillet 1997 **Auteur** : Shirley Nairn, correspondante de Partage international , Nouvelle Zélande

**Thématiques** : [Société](#), [politique](#)

**Rubrique** : [Entretien](#) ()